

Alain Mouchoux

La construction du CSEE s'effectue depuis plusieurs décennies – elle débute en 1969 – et son histoire n'est pas achevée... Elle a connu bien des avancées, des stagnations, des reculs, des conflits internes, à l'image de son environnement européen et international en particulier dans le monde de l'Éducation !

Dans chaque pays, en France notamment, l'histoire du mouvement syndical – y compris dans une conception de multiperspectivité – a connu de fréquentes remises en cause et des changements radicaux.

Le CSEE et l'IE sont donc bien en lien avec la construction de l'Europe, avec ses aléas et ses progrès et avec l'évolution profonde des relations internationales. Il faut toutefois saluer la prescience et le sens des responsabilités syndicales de l'Éducation, pour avoir, dès 1969 – à l'initiative de 6 syndicats européens, dont la FEN – créé le CSEE (Comité Syndical Européen des Enseignants, à l'origine, désormais de l'Éducation) commençant ainsi à organiser, syndicalement, la profession enseignante en Europe, avec cette volonté d'attester ainsi l'importance et le rôle de l'Éducation et de la Formation pour la cohésion sociale dans le cadre de la construction de l'Europe.

Le syndicalisme français de l'Éducation a été fréquemment en pointe par rapport à ces évolutions en raison de sa complexité interne et de sa diversité d'affiliation à des organisations internationales « rivales » comme le SPIE, la CMOPE, la FISE, la CSME et leurs composantes, même si cela créait, parfois, incompréhension, confusion, sinon dérision auprès de nos partenaires !

Dans le même temps, cependant, se développait partout une tendance au rapprochement, à l'unité des organisations syndicales mondiales pour des raisons de solidarité, d'efficacité, de renforcement des actions en faveur de la profession enseignante et de la jeunesse.

La disparition progressive de la politique des « blocs », la dislocation de l'empire soviétique, ont contribué à accélérer ce processus de rassemblement et de restructuration positive. D'autre part, la mondialisation et ses effets néfastes ont fait prendre plus encore conscience de la nécessité du renforcement du syndicalisme en Europe. S'ajoutait, d'évidence, l'évolution du concept même d'éducation, de plus en plus, dans les domaines de la formation, de la formation professionnelle en particulier, de l'éducation tout au long de la vie, du développement de l'enseignement supérieur avec le processus de Bologne. Sans omettre la structuration et l'élargissement progressif de l'Union européenne ainsi que la mise en œuvre des programmes d'éducation et de formation !

Le CSEE s'est ainsi situé depuis sa création au cœur de changements profonds et permanents : il a donc à plusieurs reprises modifié ses structures et ses modes de fonctionnement ; il est de ce fait devenu le partenaire, l'interlocuteur incontournable dans le cadre du dialogue social européen, dans toutes ses dimensions.

Progressivement, également, les relations se sont considérablement développées avec la Confédération européenne des syndicats (CES), le CSEE siégeant dans ses structures comme Fédération de l'Éducation et, par exemple aussi, le secrétaire général du CSEE, A. Mouchoux siégeant à son Comité Exécutif et dans ce cadre participant comme expert aux divers travaux du Comité économique et social européen (CESE).

Cette croissance de l'influence du CSEE, sa reconnaissance institutionnelle et son influence dans les différents lieux de pouvoirs européens ont été rendues visibles au moyen de publications spécifiques et de notes régulières d'information.

Dans le même temps, les organisations syndicales du CSEE travaillaient au sein de leurs Internationales en faveur de rapprochements structurels puis d'unification pour la création d'une, seule entité syndicale de l'Éducation dans le monde. Ce qui fut réalisé dans un premier temps en 1993 avec

la fusion du SPIE et de la CMOPE pour la création de l'IE (Internationale de l'Éducation). Naturellement ce succès de l'unité, qui va encore se renforcer plus tard avec la fusion avec la Confédération syndicale mondiale de l'Éducation (CSME), repose institutionnellement et fonctionnellement la question de la place et du rôle du CSEE dans le continent européen, puisque précisément le CSEE s'était progressivement édifié comme une institution commune pour surmonter les divergences et les diversités syndicales en Europe.

Déjà, au cours de toutes ces années, des difficultés tenant aux représentations, aux compétences, aux relations institutionnelles sont survenues : elles ont été surmontées par la volonté partagée des différents responsables du CSEE et de l'IE de travailler différemment, de réussir, de progresser, collectivement, au bénéfice de l'Éducation en Europe. En effet le continent européen n'est pas, dans le monde, une « région » comme l'Asie, l'Afrique ou l'Amérique... Des institutions spécifiques comme le Parlement européen, la Commission, le Conseil de l'Europe et la Convention européenne des Droits de l'Homme n'ont pas d'équivalents structurés dans d'autres régions du monde.

Notre avenir commun et solidaire demeure donc un défi constant à relever.